

ASSEMBLÉE NATIONALE

23 octobre 2006

LOI DE FINANCEMENT DE LA SÉCURITÉ SOCIALE POUR 2007 - (n° 3362)

Commission	
Gouvernement	

AMENDEMENT

N° 406

présenté par
M. Jean-Marie Rolland

ARTICLE 41

Dans la première phrase de l'alinéa 16 de cet article, après les mots :

« participant au service public hospitalier »,

insérer le mot :

« et ».

EXPOSÉ SOMMAIRE

Amendement rédactionnel